

Déclaration CGT au CHSCT DR PADS du 27 septembre 2017

ORDONNANCES MACRON EN BREF

Le mépris de classe continue !

« Cette réforme en facilitant les licenciements va permettre des embauches et ainsi réduire le chômage »

Comment ne pas rester perplexe devant cette phrase ?...

Une réforme ?... Cela est censé améliorer la situation existante, non ?!!! Ah oui, pour le grand patronat et les actionnaires !

Fainéants ? Nous étions persuadés que c'étaient ceux qui s'enrichissent grâce au travail des autres...

Extrémistes, nous qui luttons pour défendre nos droits ? Et que penser de celui qui veut liquider 100 ans de progrès social ?!

Moderne, qui ça ? Celui qui voudrait que nous soyons traités comme au XIXème siècle ? C'est une blague ?!

Combien de morts, de blessés, de handicapés, de maladies professionnelles, nos Elus CHSCT ont-ils permis d'éviter ?

Mort de nos Délégués du Personnel ? Mais alors sans élu de proximité,

qui fera respecter nos droits de travailleurs au quotidien ?

Nous, agents au Statut épargnés par la Loi El Khomri ? La première en France à passer au référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur a été... le RTE !!!

Les ordonnances autorisent les employeurs à "se tromper" dans le cadre d'un licenciement ? Cela signifie en fait qu'ils peuvent licencier qui ils veulent !

Nous refusons une baisse de salaire ? Grâce aux ordonnances Macron, notre patron est autorisé à nous licencier !

L'inversion de la hiérarchie des normes ? Cela revient à accepter un Code du Travail par entreprise pour favoriser le dumping social entre nous et entre entreprises !

Fin des CHSCT ? Nous avons du mal à imaginer des raffineries, des centrales nucléaires, thermiques ou à gaz sans une instance chargée de travailler la prévention et la sécurité !

Soi-disant "réformer" le Code du Travail trop épais et trop compliqué ? La nocive loi El Khomri en a rajouté 150 pages !!!

Le Code du Travail serait trop épais ?... Ceux qui le disent sont les mêmes qui sont à l'origine de dérogations pour satisfaire le patronat !!!

Le Code du Travail serait la cause du chômage ? Cela revient à dire que le Code de la Route est la cause des accidents !

Suppression des cotisations sociales... Il s'agit de notre salaire socialisé, donc une baisse de salaire condamnant nos retraites et notre protection sociale !!! Où est le cadeau ?!!!

N'écoutons pas les Médias de masse ! Pourquoi ? Parce qu'ils s'emploient à :

- minimiser l'importance des manifestations
- convaincre les salariés qu'ils seront davantage ennuyés par les blocages que par une future application des ordonnances
- diviser nos syndicats entre eux pour minimiser la prise de conscience des salariés.

N'oublions jamais : quand les Syndicalistes ne se serrent plus la main, les patrons se frottent les leurs !

En résumé : remplacement du CDI par un contrat pire que le CDD, possibilité de licencier n'importe qui sans cause réelle et sérieuse (ce que Macron app

Alors pendant ce temps, les étudiants de la Sorbonne ont accueilli Macron comme il se doit...

A cette heure, plusieurs lycées sont en grève.

Les blocages des entreprises et des raffineries ont commencé... y compris à la Mède.

LE MOUVEMENT S'ELARGIT DANS LA RUE ET LES ENTREPRISES !

Plus de 200 rassemblements et manifestations, partout en France. Des milliers d'arrêts de travail dans tous les secteurs d'activité ; plusieurs centaines de milliers de manifestants et bien d'autres initiatives, c'est bien la preuve qu'après le 12 septembre, la mobilisation s'inscrit dans la durée. Partout dans les professions, les travailleurs entrent dans le mouvement de contestation contre la loi travail XXL et exigent un droit du travail synonyme de progrès social.

Dans tous les départements, l'unité syndicale s'élargit. Les cortèges se parent des couleurs de l'ensemble des Organisations Syndicales.

C'est le résultat de la tenue d'assemblées générales, de réunions dans les entreprises et les services dans lesquelles les salariés prennent connaissance des mesures néfastes des ordonnances Macron et débattent de leurs exigences en matière de salaire, d'emplois et de conditions de travail.

Le Conseil des Ministres du 22 septembre n'a pas entendu les citoyens qui, très majoritairement, condamnent et rejettent la réforme du droit du travail et les mesures gouvernementales régressives pour les jeunes, les salariés du privé

comme du public, les retraités et les privés d'emplois.

Le combat ne faiblit pas. Au contraire, il continue et se prolonge !

D'ores et déjà, de nouvelles dates d'action sont programmées :

- le 25 septembre, les routiers ouvrent la voie à l'appel des fédérations CGT, FO, UNSA
- le 28 septembre, les retraités battront le pavé (hier dans les Bouches du Rhône)
- le 10 octobre, au tour des fonctionnaires.

Dans l'intérêt des salariés, la CGT s'adresse, dès aujourd'hui, à l'ensemble des confédérations Syndicales qui, toutes, contestent les ordonnances, pour construire une nouvelle journée nationale d'actions interprofessionnelles dans les meilleurs délais...

Nos employeurs ne sont pas en reste !

La bave au coin de la bouche, certains se comportent déjà comme si les IRP étaient déjà liquidées !

Nos directions ont même rédigé un document questions réponses afin d'aider l'encadrement à organiser l'enfumage auprès du personnel !

Quelles relations auront demain cet encadrement et le personnel si les ordonnances sont mises en application ?!!!

Il est temps de retrouver la raison : tous les Electriciens et Gaziers au Statut, du collègue exécution au collègue cadre en passant par le collègue maîtrise, seraient touchés par les effets négatifs de la

liquidation du Code du Travail et des ordonnances.

C'est notre contrat de travail et notre bien-être collectifs qui sont attaqués au sein même de ce projet de régression sociale historique !

IL FAUT MAINTENIR ET CONFORTER LES CHSCT !

Les rythmes qui s'intensifient, le durcissement des conditions de travail, les nouvelles technologies qui exigent de l'instantanéité, la compétition qui pèse sur les travailleurs, ont rendu plus que jamais l'existence des Comités Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT), véritable loupe sur le travail réel, nécessaire et incontournable.

Pour preuve les secteurs qui en sont dépourvus, tels que les entreprises de moins de 50 salariés, les services à l'enfance, aux personnes en perte d'autonomie, les petits commerces, sont ceux où on retrouve les emplois les plus précaires, les conditions de travail les plus difficiles, l'absence de reconnaissance de la pénibilité et les plus bas salaires.

De plus, on ne compte pas moins de 600 décès au travail par an.

Combien de blessés, de maladies professionnelles et de handicapés à vie ?!!!

Le CHSCT est le seul lieu d'une investigation sur le travail réel. Obtenir, gagner le droit de comprendre pour agir sur le travail : c'est toute la question de la démocratie dans l'entreprise.

Au quotidien, le CHSCT est l'instance représentative du personnel (IRP) qui fait le lien entre toute une série de lieux d'expertise du travail.

C'est un outil au service des salariés et aussi un outil à la disposition des Organisations Syndicales pour transformer les situations de travail.

C'est un outil efficace pour combattre le mal travail qui coûte 80 milliards d'Euros par an à l'économie française.

Le CHSCT est une IRP indispensable et irremplaçable au sein de laquelle le travail réel est examiné et soigné. Qui prend soin du travail, prend soin des travailleurs !

Le gouvernement par ordonnance, alors que toutes les Organisations Syndicales y sont opposées, envisage de fusionner les instances représentatives du personnel et donc affaiblir considérablement les prérogatives du CHSCT.

Il faut au contraire développer des CHSCT indépendamment des Comités d'Entreprises, du Délégué du Personnel, du Délégué Syndical pour tous les salariés quelle que soit la taille de l'entreprise. Aujourd'hui seulement 54 % des

salariés sont couverts par le périmètre d'un CHSCT.

La CGT exige :

que le CHSCT ne subisse aucune modification ni juridique, ni de fonctionnement, qu'il conserve son caractère obligatoire dans les entreprises de 50 salariés et plus

que les moyens du CHSCT soient développés afin de permettre aux représentants salariés qui y siègent d'agir sur la sécurité au travail, les conditions d'exercice et l'organisation du travail au plus près des salariés, quel que soit l'effectif de l'entreprise

que le CHSCT reste un outil de proximité, à taille humaine

l'élection directe des membres du CHSCT.

Enfin, la CGT profite de cette réunion pour tendre la main aux représentants locaux des autres Organisations Syndicales FO, CFE-CGC et CFDT siégeant dans ce CHSCT afin de se mettre d'accord sur une expression et des modalités communes pour préparer les suites de l'action.